

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
0413316456

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Subventions aux associations environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 - 6ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 54 du 24 juillet 2020, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21. Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette sixième répartition des crédits de subvention 2020, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 65 000 €, selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 60 000 € en fonctionnement pour l'attribution d'une subvention ;
- 5 000 € en investissement pour l'attribution d'une subvention.

L'association "Recyclop" a pour but de réduire l'impact environnemental des mégots de cigarettes. Engagée fortement sur le territoire et présente sur de nombreux événements soutenus par le Département, l'association connaît un développement très intéressant. S'appuyant sur un projet sérieux autour du recyclage des mégots, elle a su augmenter considérablement les volumes collectés et diversifier son activité auprès d'un public varié. Aujourd'hui, un projet de collecte des mégots de cigarettes est d'ailleurs à l'étude au sein même de la collectivité en partenariat avec cette association. Ainsi, il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 60 000 € à "Recyclop".

Par ailleurs, par délibération n°4 en date du 10 Avril 2014, le Conseil départemental a fixé la règle commune de caducité à 3 ans, pour les subventions d'investissement votées par notre collectivité.

A ce jour quelques associations n'ont pas respecté ce délai de validité en ne demandant pas le paiement du solde de la subvention qui leur a été octroyée par le Conseil départemental.

Les délais de paiement étant donc dépassés, il est proposé d'acter les caducités des soldes des subventions suivantes :

Année 2016 (investissement) :

- L'association "Oléo Déclic, de l'huile dans les rouages..." a obtenu une subvention de 24 595 € lors de la Commission permanente du 21 octobre 2016 (délibération n°29), pour le développement d'une unité locale de valorisation de HAU.  
Solde de subvention : 11 663 €
- L'association de "Protection des animaux du territoire d'Eyguières" a obtenu une subvention de 4 000 € lors de la Commission permanente du 21 octobre 2016 (délibération n°29), pour l'installation d'un refuge pour chats.  
Solde de subvention : 436 €
- L'association "Marseille Animaux" a obtenu une subvention de 3 500 € lors de la Commission permanente du 21 octobre 2016 (délibération n°29), pour l'installation d'un refuge pour chats.  
Solde de subvention : 3 500 €

Année 2017 (Investissement) :

- L'association "Développement durable et citoyenneté à Mas Thibert - Deducima" a obtenu une subvention de 2 500 € lors de la Commission permanente du 15 septembre 2017 (délibération n°88), pour la modification de l'alimentation en eau du jardin de l'Oasis.  
Solde de subvention : 2 500 €
- L'association "Jardinot PACA" a obtenu deux subventions de respectivement 1 200 € et 200 € lors de la Commission permanente du 15 septembre 2017 (délibération n°88) pour l'achat d'un ordinateur de bureau et d'une imprimante multifonction.  
Solde de subvention : 1 400 €
- L'association "Recycl'13" a obtenu une subvention de 10 000 € lors de la Commission permanente du 15 septembre 2017 (délibération n°88), pour l'achat de matériel informatique, de l'outillage, des travaux d'aménagement et l'acquisition d'un camion.  
Solde de subvention : 1 984 €

Ainsi, il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur l'ensemble des caducités des dossiers d'investissement pour un montant total de 21 483 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

